



DELIBERATION N° 2024 -7.10 - 17
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 8 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 8 Mars 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : ROUGEOLLE Benoît, HUBERSON Marie - Pierre, BADMINGTON Stéphane, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 10

Votants : 11

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Monsieur Benoît ROUGEOLLE a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

OBJET : 2024- 7.10 - 17 - CANTINE SCOLAIRE - TARIFS

Vu la convention signée en 2021 avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour une durée de trois ans

Vu l'augmentation du prix des denrées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Quotient familial	Tarif 2024
QF < 899	1 €
900 < QF < 999	3.85 €
QF > 1000	3.95 €
Repas occasionnel	5.41

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 26 Mars 2024

LE MAIRE
Hubert. LECARPENTIER

